

BACCALAURÉAT LITTÉRAIRE (L)

La série littéraire devient une série d'excellence pour l'apprentissage des langues vivantes avec la possibilité de suivre trois langues vivantes ou un enseignement de langue vivante 1 ou 2 approfondi. Un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère obligatoire est aussi créé. C'est aussi une série d'excellence pour la connaissance de l'international : un nouvel enseignement de spécialité de droit et grands enjeux du monde contemporain est créé pour élargir la palette de choix possibles d'études dans l'enseignement supérieur.

Épreuves obligatoires

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français et littérature	3	écrite	4 heures
2. Français et littérature	2	orale	20 minutes
3. Sciences	2	écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Littérature	4	écrite	2 heures
5. Histoire et géographie	4	écrite	4 heures
6. Langue vivante 1	4	écrite et orale	3 heures et 20 minutes
7. Langue vivante 2	4	écrite et orale	3 heures et 20 minutes
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	orale	10 minutes
9. Philosophie	7	écrite	4 heures
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Langues et cultures de l'antiquité : latin	4	écrite	3 heures
ou Langues et cultures de l'antiquité : grec	4	écrite	3 heures
ou Langue vivante 1 ou 2 approfondie	4	orale	30 minutes
ou Langue vivante 3	4	orale	20 minutes
ou Mathématiques	4	écrite	3 heures
ou Droits et grands enjeux du monde contemporain	4	orale	20 minutes
ou Histoire des arts	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (2)	2	CCF (contrôle en cours de formation)	

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (3)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue des signes française	orale	20 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

- (1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
- (2) : épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.
- (3) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.